



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/801
18 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Points 12 et 107 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1992-1993

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution III recommandé par la Deuxième
Commission au paragraphe 33 de son rapport
(A/46/727/Add.2)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Mahmoud BARIMANI (République islamique d'Iran)

1. A sa 54e séance, le 17 décembre 1991, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/46/68) des incidences sur le budget-programme du projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 33 de son rapport (A/46/727/Add.2). Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté oralement le rapport du Comité.

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

2. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution III recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 33 de son rapport (A/46/727/Add.2), il ne serait pas nécessaire au stade actuel d'ouvrir un crédit supplémentaire.
